

Avocate et francophone

Par IFR le mer 12/09/2012 - 08:49



rarement besoin d'un avocat dans son

A l'étranger, et particulièrement en Hongrie, où

le langage juridique reste un mystère pour les Hongrois eux-mêmes, il en va souvent autrement. Zsuzsanna Pronay, jeune avocate déjà, pourtant, dotée d'une solide expérience, a accepté de nous conter les cas qu'elle rencontre au quotidien au service des particuliers ou des entreprises. Voici donc le parcours d'une avocate francophone au pays de Mathias Corvin.

Quel a été votre parcours jusqu'ici ?

J'ai fait mes études de Droit en Hongrie, puis je suis partie en France avec une bourse Erasmus pour préparer un double diplôme franco-hongrois, avant de faire un DEA à l'Université de Nancy. J'ai rencontré mon mari, qui est Français et nous sommes venus en Hongrie où j'ai travaillé pendant cinq ans pour un grand cabinet international. Enfin, j'ai ouvert mon propre cabinet, d'abord avec plusieurs associés, puis seule.

Quelle différence voyez-vous principalement, entre votre travail d'autrefois et votre cabinet aujourd'hui ?

Travailler pour un grand cabinet international est très formateur mais j'avais besoin d'être plus proche des gens, d'avoir une véritable relation humaine avec mes clients. Un avocat ne doit pas être, à mon avis, une sonnette d'alarme que l'on tire lorsqu'il est trop tard mais un véritable partenaire qui vous accompagne dans l'évolution de votre entreprise, si vous êtes une PME, dans la résolution de vos problèmes, si vous êtes un particulier.

Qui sont vos clients et comment viennent-ils à vous ?

A 90 % des Français, particuliers ou entreprises, sinon des Hongrois qui travaillent en France ou avec des entreprises françaises. Je traite tous les problèmes courants des entreprises : rédaction de contrats de tous types, démarches administratives, conseil sur les choix de solutions managériales par rapport à la législation hongroise du travail ou par rapport aux conflits possibles entre une organisation fonctionnant selon le Droit français et des partenaires soumis à la législation hongroise.

Ma force est ma connaissance des deux modes de pensée et ma compréhension des conflits pouvant survenir. Cela commence à se savoir. Je suis souvent recommandée par d'autres clients et je suis membre de la CCIFH ce qui m'a aussi permis d'en rencontrer d'autres.

Et en ce qui concerne les particuliers ?

Cela va des démarches administratives les plus simples à des cas plus difficiles comme les divorces entre époux franco-hongrois avec tous les problèmes qui en découlent comme la garde des enfants ou la fixation des pensions alimentaires. Les Français connaissent mal leurs droits en Hongrie et la plupart du temps ces sujets exigent de pouvoir transmettre plus que des mots, des émotions complexes, des souvenirs douloureux. Il faut pouvoir comprendre l'autre. Il ne s'agit pas que d'un problème de traduction, il faut que le client se sente en confiance, compris. Je m'occupe aussi de prévenir des problèmes qui pourraient survenir dans la vie quotidienne, parfois même de faire du courrier ou de remplir des formulaires.

Vous semble-t-il que la Hongrie soit un pays particulièrement difficile pour les Français?

La Hongrie est un pays de l'Union européenne, néanmoins chaque pays a ses particularismes. Il y a la barrière de la langue et, il faut l'avouer, le Droit hongrois est souvent plus complexe que le Droit français. Je pense que l'humain est au centre de toutes choses, et, de ce point de vue, il est possible pour un étranger, Français ou autre, de se sentir dépassé, sans véritable lien avec le pays, sans possibilité de communiquer véritablement faute d'une langue véhiculaire dans laquelle chacun des interlocuteurs puisse s'exprimer à sa guise. Mais, je pense que l'on peut ressentir cela dans beaucoup de pays dont la langue et la culture sont complexes et éloignées des nôtres.

- 41 vues

Catégorie

Agenda Culturel